

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19945 - 77ÈME ANNÉE

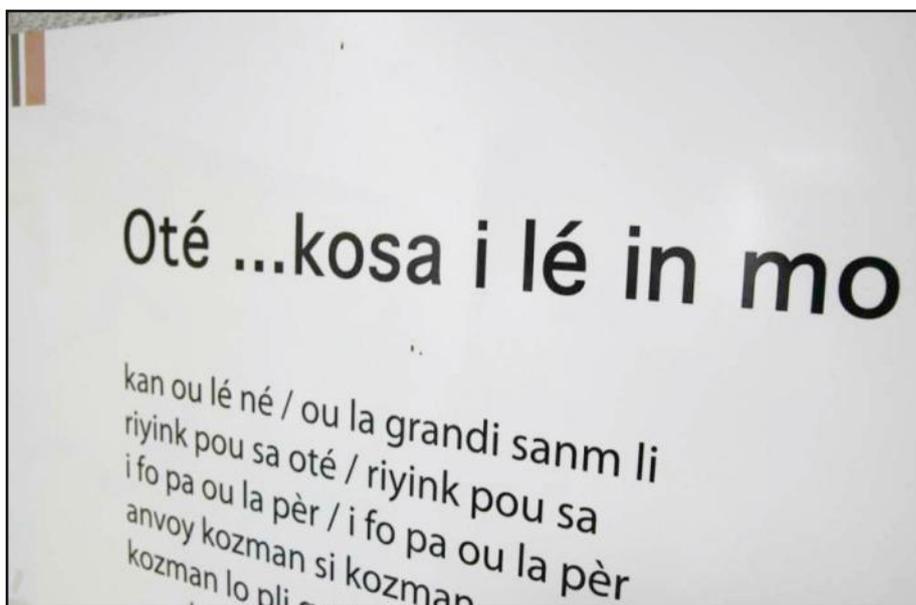
La lutte contre l'illettrisme ne peut plus relever de Paris qui a montré sa faillite dans ce domaine

L'école réunionnaise pour vaincre l'illettrisme à La Réunion

Chaque 7 septembre, la Journée nationale de l'illettrisme rappelle tous les ans qu'un Réunionnais sur sept en est victime. L'explication de la persistance de ce phénomène ne réside-t-elle pas dans la volonté d'empêcher le développement de La Réunion pour la maintenir dans un système néo-colonial qui permet à des groupes extérieurs de faire main basse sur les transferts sociaux, les richesses produites par les Réunionnais et les jeunes diplômés encouragés à partir en France ? Car les moyens de lutter efficacement contre l'illettrisme existent, ont fait leur preuve mais ne peuvent se généraliser car « la langue de la République est le français ».

La Journée nationale de lutte contre l'illettrisme, le 7 septembre, donne la possibilité à cette question d'être sous les feux des projecteurs au moins une fois dans l'année. Selon les chiffres les plus récents, La Réunion comptait, en 2019, 116.000 adultes illettrés, pour une population de plus de 800.000 habitants. Ce qui veut dire un Réunionnais sur sept victime d'illettrisme, alors que selon la loi il a suivi une scolarité obligatoire d'au moins 10 ans.

Cette proportion reste stable depuis de nombreuses années. C'était déjà le cas en 2013, et ce fait s'inscrivait dans une situation sociale « hors-norme » selon un document commun au Conseil géné-



ral et à l'INSEE. Le mal est donc profond et semble sans solution. En 2010, la majorité régionale dirigée par Didier Robert avait affirmé sa volonté de s'attaquer à ce dispositif en injectant des fonds publics et en recrutant du personnel pour les « Cases à lire ». Les données de 2019 montrent que 9 années de cette politique régionale n'ont rien changé.

Or, il est à noter que les interventions des collectivités locales surviennent après coup, car le principal instrument de lutte contre l'illettrisme doit être le système éducatif.

Illettrisme dans quelle langue ?

A La Réunion, la scolarité est très différente de celle de la France. En effet, l'apprentissage de la lecture ne se fait pas à partir de textes en langue maternelle mais en français, tandis que l'enseignement de la lecture ne s'effectue pas non plus dans la langue maternelle.

Il est pourtant clair que si les élèves en France n'apprenaient à lire qu'à partir de textes en anglais et que l'enseignement du professeur soit uniquement en anglais, sans apprentissage préalable de cette langue en tant que langue étrangère, le taux d'illettrisme en France sera beaucoup plus important et dépassera sans doute celui que subissent les Réunionnais.

Car c'est là que se situe le fond du problème. L'illettrisme à La Réunion concerne l'incapacité de lire et d'écrire dans une langue dif-

férente de la langue maternelle. Elle est donc la conséquence d'une décision politique : imposer l'usage d'une langue parlée à 10.000 kilomètres d'ici partout, y compris dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. C'est une difficulté considérable que les Réunionnais doivent surmonter. Un problème qui ne se pose pas pour une personne venant de France ou originaire d'une famille francophone à La Réunion. Sachant que le capitalisme a intégré les Réunionnais dans le même « marché du travail » que la France, le natif francophone part avec un avantage.

L'enseignement en créole fait reculer l'illettrisme

Le débat autour de la loi de protection et de promotion des langues régionales permettait, dans sa version votée, de faire du créole une langue d'enseignement à La Réunion. Cette mesure de progrès a été refusée par le Conseil constitutionnel, car la loi fondamentale de la République ne reconnaît que le français comme langue officielle.

L'enseignement en créole existe pourtant à La Réunion. Des classes bilingues créole-français permettent à des élèves de maternelle d'avoir un enseignement dans les deux langues. Dans un article de Témoignages, Isabelle Erudel, professeure des écoles en classe bilingue, a souligné que l'enseignement en langue créole valorise l'élève. Sa confiance en lui

augmente, car il constate que sa culture compte, sa langue est l'égal du français à l'école. Isabelle Erudel avait également rappelé que l'enseignement en créole favorise l'apprentissage de la langue française, car les élèves pouvait ainsi faire clairement la distinction entre les deux langues. Ceci souligne que l'enseignement en créole ne compromet pas l'apprentissage du français, bien au contraire, ce qui fait voler en éclat le dernier argument des opposants à l'utilisation de la langue maternelle des Réunionnais à l'école.

Illettrisme conséquence du néo-colonialisme

Ces données sont connues, mais cette voie n'est pas pour le moment appelée à se généraliser, en raison d'oppositions à Paris. La conséquence de ce verrouillage est dramatique, car cela contribue à entretenir l'illettrisme à La Réunion. Compte tenu de l'ancienneté du phénomène ainsi que du refus persistant de permettre aux Réunionnais de suivre un enseignement en langue maternelle comme les Français en France, se pose alors la question de savoir si le maintien d'une grande partie de la population dans l'illettrisme n'est pas un acte délibéré de Paris. Car avec l'importation à La Réunion d'un mode de vie et d'une économie à l'occidentale, l'illettré n'y a pas sa place et doit se contenter de ce que les dominants veulent bien lui donner.

Ces 116.000 adultes illettrés sont autant de concurrents en moins

sur le « marché du travail ». Ce sont aussi 116.000 intelligences qui sont privées d'écriture et de lecture et qui ont donc de grandes difficultés à faire connaître leur point de vue, et leur apport à la résolution des problèmes touchant La Réunion.

Ils constituent une illustration du gaspillage de nos richesses par un système qui n'a pas pour but de développer La Réunion, mais qui cherche à la maintenir sous un régime néo-colonial afin que les transferts publics puissent financer une économie de comptoir, avec des importations massives venant de l'ancienne métropole, et une production agricole dont les Réunionnais ne fixent pas le prix comme principale exportation.

Aussi il apparaît nécessaire que l'école relève de la responsabilité des Réunionnais, qui sont les mieux placés pour connaître quel est l'enseignement le plus adapté pour la réussite de tous les élèves. C'est cette prise de responsabilité d'une école réunionnaise qui permettra enfin de faire reculer l'illettrisme à La Réunion.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Aires naturelles protégées et peuple autonomes, pour une alliance gagnante

Les peuples autochtones font leur entrée cette année dans l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme membres de pleins droits, avec leurs exigences, mais aussi leurs doutes et leur défiance.

En termes socio-économiques, les populations autochtones représentent 4,5 % de la population mondiale et constituent 10 % des personnes les plus pauvres de la planète, se trouvant également en grande fragilité culturelle. Elles sont présentes dans environ 70 % des zones protégées du monde. Face à l'urgence de la restauration de la biodiversité et de la diminution des effets du changement climatique, une logique d'extension de ces zones est préconisée par les institutions internationales. Dans ce contexte, la présence des communautés autochtones y représente une opportunité de contribution aux services écosystémiques.

Mais « Historiquement, les aires protégées ont été créées à travers l'usurpation des territoires des communautés » autochtones déclare Relmu Namku, une indigène mapuche argentine, présente à Marseille. L'UICN rassemble des États, des agences gouvernementales, des ONG internationales et nationales, des agences de développement économique, des entreprises. Elle est forte de plus de 1400 membres, appuyés par de nombreux experts. Ses avis et motions votées par ses membres tous les quatre ans font donc référence dans le monde de la protection de la nature. L'entrée des peuples autochtones est le résultat d'un long processus semé d'embûches, selon des sources intérieures et extérieures à l'organisation. La création des aires protégées est directement héritée de la colonisation, où les colonisateurs conscients des ravages créés par leur activité, ont voulu sanctuariser des zones pour nier le fait que le coupable de ces atteintes est leur système et non les habitants historiques de ces zones.

Capables de représenter un dispositif de veille, en tant que gardiennes de la biodiversité, ces communautés offrent en effet la particularité de disposer encore de savoirs traditionnels qui peuvent se révéler utiles à la conservation des

écosystèmes. Certaines catégories de zones protégées leur permettent d'autre part de pratiquer des activités économiquement durables. En fonction de l'engouement qui existe de la part des pays industrialisés pour des produits biologiques et équitables ainsi que pour un écotourisme responsable, un des enjeux pour les groupes autochtones qui le souhaitent pourrait être de rentrer dans une logique d'économie durable, verte et équitable. Ce choix pourrait garantir la sauvegarde de leur identité et la continuité d'un mode de vie au sein des espaces occupés d'une manière ancestrale.

Le principe de les associer aux objectifs ciblés pour les aires protégées est acté par les instances internationales, mais sa validation ne signifie pas toutefois qu'il soit mis en œuvre. En effet, le maintien d'une harmonie avec l'environnement naturel, celui d'un patrimoine culturel spécifique et en même temps l'accès à un niveau de vie acceptable, relèvent de plusieurs facteurs. Les populations autochtones concernées doivent y être certes engagées, mais aussi avec les acteurs impliqués dans la gouvernance des aires protégées et dans le secteur économique durable. La reconnaissance institutionnelle des droits fondamentaux des autochtones et notamment celui d'occuper et d'exploiter leurs terres ancestrales, constitue un premier facteur. Les institutions chargées des aires naturelles protégées préconisent d'ailleurs une cogestion de ces espaces protégés, voire une gestion autochtone. La mise en œuvre d'une relation de type gagnant/ gagnant qui articule les besoins des zones protégées à ceux des populations autochtones pourrait également constituer un facteur clé. La préservation de l'environnement ne peut se faire sans ses habitants. C'est ainsi que le parc national ne peut se faire sans activité humaine traditionnelle.

« Nous devons défendre les forêts pour ceux qui ne peuvent pas parler, comme les poissons, les oiseaux et les arbres » Qwatsinas

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

La divizyon i afébli, l'antante i ranfors : in prinssipe dan la lite ?

Dalon, dalone, mézami,

Mi koné pa si mwin la fine rakonte azot zistoir-la, mé i fé pa rien, pars répété la pa in mové métode pédagozik, an kontrèr. In pé i di mèm la répétission sé in klé pou bien amontré. Donk, ala mon zistoir : Sa in létidyan alzèrien la rakonte amwin sa dann bande zané soissante, kan la guèr lété fine arété dann son péi é ké li l'avé arkomanss son zétide apré la guèr fé konm patriyote dann l'armé libérassion nassyonal(ALN)-li lété lyètnan dann l'armé-la.

Donk dann tan-la li lété dann in kan militère dsi la frontyère avèk la tinizi-in péi voisin avèk l'aljéri é l'avé gingn son lindépendans san tro fé la guèr libérassion. Donk li lété liètnan d'garde kan in bataye la pète rant dè konbatan : in zand'ralé poussé ké lavé mal tourné. Lo dé boug té fine ariv o kou, koud'poin, koud'pyé kan li la pass par la épi banna l'arété. Li la domande kossa l'arivé ; inn konm l'ote la rakonte son zistoir, in ladi-la fé, la di la pa fé pa possib konm i ariv si tan tèlman d'foi dann in sossyétémém an tan d'guèr.

Apré avoir ékoute azot, li la pran lo pli an kolère, li l'amenn in pé dann in ron ké l'avé formé épi la di son l'ède de kan : « Amare in bra boug-la déyèr son do, nout dé li i sava fou in kou ! »

Lo boug la di :

« Mon lyètnan sa la pa zist in n'afèr konmsa ! Si wi amare mon bra déyèr mon

do, koman wi vé mi gingn fou in kou égal a égal avèk ou ? An pliiss ou lé gradé. »

Lo lyètnan la réponde ali :

« Nou néna in l'ènmi sé l'armé fransèze arzoute èk sa toute bande trète la par raporte l'aljéri. Si wi bataye avèk in soldat l'aln é si in bonpé i fé konmsa sé konmsi, é sa i fé ziska la tête, nout l'armé lé konmsi in bra lé anmaré dann do épi li sava o fron konmsa konte l'ènmi ? Avèk kèl shanss viktoir, mi pé domande aou. Wi vé, wi vé pa, mé wi afébli noute konba. »

Lo boug la kalkil in kou épi li la di : « Mon lyètnan, mi konpran aou bien, mé si in solda l'Aln la fé amwin in krass, kossa mi fé ? ». Lyètnan la réponde : « Avèk li wi diskite é an tan ké solda lo mèm kan wi sèye trouv lo méyèr solission. ». Avèk lènmi, sé inn'ote afère.

Mi di azot sa konmsa mé mi panss sa i mérite in réflékssion pou toute sak i amenn la lite dann mèm sanss : afébli pa li, ranforss ali, dann lintéré noute pèp bien antandi.

Nb Pou kissa mi ékri sa? Pou sak i pé tire parti, pou mwin é pou lé zote, pou toute sak i panss zot péi touzoor é toultan kan lé shoze i tourn ron ékan zot i tourn pa ron avèk in n'afère inportan pou nou, noutepéi ?

Justin